

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

RÉUNION PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mme Myriam ABAD-PERICK et M. Jean-Claude JADOT siègent au bureau en qualité de secrétaires. M. JADOT sera remplacé par Madame Marie-Noëlle MOTTARD dès le point 3 de l'ordre du jour (document 16-17/188).

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h15'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 23 février 2017 ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser Monsieur le Député provincial-Président André GILLES. M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Madame CAROTA est excusée.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Monsieur Jean MATHY est excusé

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Monsieur ZACHARIAS est excusé

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes tous présents Monsieur le Président

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, y compris l'ordre du jour des questions d'actualité.

Le document 16-17/188, tel qu'il est repris dans l'ordre du jour actualisé, vous sera remis en cours de séance.

Par ailleurs, je rappelle que pour ceux qui n'ont pas encore retiré leurs rapports d'activités 2016, je vous rappelle que ceux-ci sont à votre disposition au Bureau du Service du Conseil provincial, jusqu'à demain 17H30.

IV.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé. Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2017.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé.

(Mme ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 janvier 2017).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

V.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial**Document 16-17/187 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste MR pour le district de Huy – Arrondissement de Huy – en remplacement de Monsieur Georges PIRE, démissionnaire.**

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour actualisé.

Avant de procéder à cette vérification de pouvoirs, je vous invite à prendre acte de la démission de M. Georges PIRE à la date de ce 23 février 2017.

Nous allons à présent procéder à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une Commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Huy, elle sera composée de 7 membres.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

J'invite les membres suivants à se diriger vers le Salon Louis XV : Mmes Marie-Noëlle MOTTARD, Valérie DERSELLE, Anne-Catherine FLAGOTHIER, MM. Julien MESTREZ, Jean-François BOURLET, Rafik RASSAA et Jean-Claude MEURENS.

Cette Commission devra nommer, en son sein, un président et un rapporteur chargé de soumettre les conclusions de la Commission au Conseil.

Nous suspendons nos travaux pendant quelques minutes afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission.

(Interruption)

* * *

Nous reprenons nos travaux après cette interruption de séance. Je déclare donc la réouverture de la séance.

La parole est donnée à M. MEURENS qui va nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'Arrondissement de Huy. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. MEURENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci. Monsieur le Gouverneur, mes chers Collègues.

Au nom de votre Commission spéciale de vérification, réunie en séance de ce jour sous la présidence de Mme Marie-Noëlle MOTTARD et à laquelle assistaient Mmes Valérie DERSELLE, Anne-Catherine FLAGOTHIER, MM. Julien MESTREZ, Jean-François BOURLET, Rafik RASSAA et moi-même, j'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de la liste MR de l'Arrondissement de Huy - District de Huy afin de pourvoir au remplacement de M. Georges PIRE, démissionnaire.

Suite au désistement de Madame Magali DOCK, première suppléante de la liste MR du District de Huy, à laquelle appartenait Monsieur Georges PIRE, signifié au Président par courrier du 13 février 2017, Monsieur Pol HARTOG, né le 13 mars 1961 et domicilié 62, rue de l'Eglise à 4557 TINLOT est devenu premier suppléant en ordre utile de la même liste.

Par courrier daté du 16 février 2017, Monsieur Pol HARTOG notifie au Président du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de Tinlot, datée du 23 février 2017, que M. Pol HARTOG réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun des cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales articles L4142-1 et L2212-74 à 81 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

En conclusion et à l'unanimité, votre première Commission spéciale de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux, d'admettre Monsieur Pol HARTOG à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial.

Je vous remercie.

M. Le PRESIDENT.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Vous avez entendu les conclusions du rapport de votre Commission spéciale de vérification tendant à admettre comme membres du Conseil provincial, M. Pol HARTOG issue du district de Huy, en remplacement de M. Georges PIRE.

Je mets ces conclusions aux voix :

Qui est pour les conclusions de la Commission spéciale de vérification ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le Conseil provincial adopte les conclusions à l'unanimité.

Je vais à présent inviter notre nouveau membre, dont les pouvoirs viennent d'être validés, à prêter le serment légal.

Vous avez la parole Monsieur HARTOG.

M. HARTOG (de son banc).- « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple Belge ».

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur HARTOG. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial. Je vous souhaite évidemment, la bienvenue et bon travail dans notre Assemblée et merci beaucoup d'avoir accepté ce mandat de Conseiller provincial et toutes ses charges.

Enfin, pour être tout à fait complet, je vous informe que Monsieur HARTOG sera membre de la cinquième Commission, en remplacement de M. Georges PIRE.

Je vous invite donc à prendre acte de la nouvelle grille des Commissions qui sera déposée pendant la séance sur vos bancs d'ici quelques instants.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017**VI.- Adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial****Document 16-17/188 : Adaptation de la composition du Bureau du Conseil provincial.**

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 16-17/188).

Suite à la démission de Monsieur Georges PIRE de son mandat de Conseiller provincial et par conséquent de celui de Premier Vice-Président, il y a lieu de procéder à l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil.

Je vous rappelle que cette élection doit avoir lieu à scrutin secret, à moins qu'il n'y ait qu'une seule candidature à la succession de Monsieur PIRE. Si tel est le cas, le nombre de candidat ne dépassant pas le nombre de mandats à pourvoir, l'élection peut avoir lieu sans scrutin, par acclamation, comme le stipule l'article 15 alinéa 6 de notre Règlement d'ordre intérieur.

J'invite Monsieur CULOT, Chef de groupe MR, à me faire part de sa proposition de candidature de son groupe au poste de Premier Vice-Président de notre Conseil.

M. CULOT, Chef de groupe (de son banc).- Le groupe MR propose au poste de Premier Vice-Président Monsieur Jean-Claude JADOT.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je vous demande donc de procéder à la désignation de Monsieur Jean-Claude JADOT par acclamation.

(Applaudissements)

Je vous félicite Monsieur JADOT et vous invite à rejoindre votre place ! Sachez que c'était toujours très agréable de travailler avec vous. C'est ça monter en grade ! En tout cas, merci pour tout Jean-Claude.

Suite à la désignation de Monsieur Jean-Claude JADOT en qualité de Premier Vice-Président du Conseil provincial, il y a lieu de procéder à l'adaptation de la composition du Bureau du Conseil, en ce qui concerne le poste de Deuxième Secrétaire.

Je ne vais pas rappeler tout le paragraphe que je viens de dire pour M. JADOT et j'invite Monsieur CULOT, Chef de groupe MR, à me faire part de sa proposition de désignation au poste de Deuxième Secrétaire de notre Conseil.

M. CULOT, Chef de groupe (de son banc).- Merci Monsieur le Président. Le groupe MR a souhaité féminiser à nouveau votre voisinage et vous propose Madame Marie-Noëlle MOTTARD comme Deuxième Secrétaire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Si personne ne souhaite intervenir, je vous demande donc de procéder à la désignation de Madame Marie-Noëlle MOTTARD par acclamation.

(Applaudissements)

Je vous félicite Mme MOTTARD et vous invite à venir nous rejoindre !

Ici, évidemment aussi le document 16-17/188, va être déposé sur vos bancs, avec la nouvelle composition du Bureau. Je vous invite à en prendre connaissance. Bienvenue !

VII.- Questions d'actualité.

Document 16-17/A06 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au Service Social des Agents Provinciaux de Liège ASBL.

Document 16-17/A07 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la destruction de la piste de ski "Piste Renard".

Document 16-17/A08 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'organisation du Week-end des Parcs et Jardins de Wallonie.

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour actualisé (documents 16-17/A06, 16-17/A07, 16-17/A08).

Vous trouverez sur votre banc l'ordre du jour des questions d'actualité qui comporte trois points.

Pour la première question référencée 16-17/A06, je donne la parole à Monsieur Marc HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale.

Par l'entremise d'une note publiée dans une Newsletter du 10 février 2017, Madame la Directrice générale faisait savoir qu'une information avait circulé ces derniers jours, à l'initiative du Service Social des Agents Provinciaux de Liège ASBL selon laquelle, citait-elle : « Les interventions concernant les frais scolaires, le minerval, l'achat d'un nouvel ordinateur, seront suspendues pour raison budgétaire à partir du 20 février 2017 ».

Et Madame la Directrice générale de poursuivre qu'« eu égard à l'absence de précisions et au risque de méprise que cette information pourrait engendrer, je vous informe que celle-ci a été diffusée sous la seule responsabilité de l'ASBL et en l'absence de concertation avec les autorités provinciales. A cet égard, le Collège provincial, par mon intermédiaire ajoute-t-elle, entend souligner que la suspension de ces interventions n'est en rien liée à une quelconque

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

restriction budgétaire qui aurait été imposée par les autorités provinciales lesquelles allouent en effet annuellement une dotation de fonctionnement au S.S.A.P.L. ».

Dans la mesure où le Collège provincial compte des représentants au sein des organes de ladite ASBL, le Collège pourrait-il informer le Conseil de la situation financière du Service Social des Agents Provinciaux de Liège ASBL ?

Le Collège est-il informé de l'origine des restrictions budgétaires qui ont conduit l'ASBL à prendre de telles mesures ?

Le Collège est-il informé du montant précis que représentent lesdites restrictions ?

Et une demande a-t-elle été formulée au Collège provincial afin d'augmenter la dotation de fonctionnement de l'ASBL ?

En fait, dans notre chef, cette question n'a pour vocation que d'apporter une certaine clarification au sein du Conseil parce que si Madame la Directrice générale a estimé un moment donné qu'une clarification devait être faite, dans la mesure où n'avions que peu d'éléments, et surtout que ces restrictions budgétaires étaient annoncées déjà en février 2017, et que nous estimons que ce serait dommage de porter atteinte à des interventions dont le personnel pourrait bénéficier, il nous apparaissait intéressant de faire cette clarification.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. J'invite à présent Madame Katty FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente, à la tribune pour la réponse du Collège provincial.

Mme FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Juste un petit rappel par rapport à l'ASBL « Service Social des Agents provinciaux de Liège », donc mieux connue sous l'abréviation SSAPL, a été créé par résolution du Conseil provincial en 1954. Elle a pour but effectivement d'apporter une aide financière, matérielle, morale ou associative à tout agent qui en a besoin, tant dans sa vie professionnelle que privée, qu'il soit actif ou retraité.

Depuis 2005, le SSAPL fait l'objet d'un contrat de gestion en vertu duquel la Province de Liège s'engage à mettre à la disposition de l'association des moyens lui permettant de remplir ses missions.

Ces moyens sont constitués d'un subside annuel, nous y reviendrons ; de la mise à disposition de personnel ; de la mise à disposition d'expérience administrative.

Actuellement, le cadre du SSAPL comprend un président, un secrétaire, un adjoint au secrétaire et trois assistants sociaux à mi-temps ainsi qu'un gestionnaire à temps plein.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

En ce qui concerne sa structure, le SSAPL repose sur deux organes de décision que sont le Conseil d'administration et l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration se compose de 18 administrateurs effectifs et de 4 suppléants.

Ils sont tous proposés par les organisations syndicales et sont désignés par l'Assemblée générale, elle-même composée de 30 membres au moins, émanant des mêmes organisations syndicales.

Conformément à la résolution du Conseil provincial de 1954, modifiée en 1970 et portant création de l'ASBL, deux représentants du Collège provincial sont autorisés à assister, de droit, à toutes les réunions du Conseil d'administration.

L'usage en vigueur veut néanmoins que ce droit ne soit pas systématiquement exercé. Cette attitude traduit sans aucun doute une volonté d'assurer la confidentialité des demandes qui y sont traitées.

J'en viens à présent à sa situation financière. Celle-ci ne vous est pas inconnue puisque notre Assemblée marque chaque année, et pour la dernière fois le 24 novembre 2016, son accord sur le rapport d'évaluation de l'ASBL qui contient le budget de l'exercice en cours.

Les dépenses de l'association sont constituées des charges générées par les aides qu'elle organise et par ses nombreuses interventions financières en faveur des agents.

Ces interventions sont soit automatiques pour les primes de naissance, indemnités de décès, première consultation juridique, soit en fonction des revenus des bénéficiaires (remboursements des abonnements scolaires, interventions dans le coût de l'assurance hospitalisation et dans les frais d'activités des enfants) ; soit encore décidées suite à une requête conduite par les assistantes sociales (des interventions en aide alimentaire et logement, allocations pour enfant handicapé ou encore intervention en situation malheureuse, avances sur traitement, etc.).

Quant aux revenus de l'association, ils sont principalement constitués de la subvention annuelle de fonctionnement allouée par la Province de Liège. Celle-ci est inscrite nominativement au budget provincial et s'élève, depuis 2014, à 190.878 €.

Ces revenus peuvent être complétés par les intérêts produits par les capitaux détenus par l'association qui proviennent du boni pouvant résulter des activités organisées au profit de l'association ainsi que des dons des membres, des particuliers ou de toute organisation désireuse d'assister l'association.

En 2015, un legs de 85.000 € a été perçue par l'ASBL et a permis à l'association de décider de proposer aux agents de nouvelles interventions dans trois domaines : les frais de minerval, les frais scolaires et l'achat d'un ordinateur.

En 2016, ces trois types d'interventions ont représenté un coût de 90.300 €. A l'issue de cet exercice 2016, le bilan du budget du SSAPL se résume donc comme suit : 169.734 € d'avoir en caisse, 334.886 € en recettes et 433.930 € en dépenses.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

Après avoir comparé les recettes et les dépenses, on observe donc un déficit de 99.044 € sachant que sur cette même année 90.300 € ont été consacrés aux trois types d'interventions désormais suspendues.

Ce bilan 2016 a été arrêté par le Conseil d'administration du SSAPL lors de sa réunion du 13 février 2017.

Comme le prévoient le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi que l'article 26 du contrat de gestion, tout conseiller provincial, justifiant d'un intérêt légitime, peut consulter ces documents comptables, documents qui font par ailleurs partie du rapport d'évaluation du SSAPL qui sera soumis à notre Assemblée dans le cadre du débat budgétaire annuel.

Ce 13 février 2017, le Conseil d'administration a décidé de mettre fin aux interventions dans les frais de minerval, les frais scolaires et donc l'achat d'un ordinateur.

A la lecture du PV de cette réunion, il apparaît que cette suppression est une des solutions retenues par le Conseil d'administration du SSAPL pour garantir le maintien des interventions auprès des plus faibles compte tenu de la situation budgétaire de l'ASBL et de la mise en place de nouvelles interventions qui ont entamé l'épargne constituée au fil des ans et ainsi fait disparaître l'héritage reçu.

Le 8 février 2017, soit environ une semaine avant la réunion du Conseil d'administration, les gestionnaires du SSAPL ont décidé, sous leur responsabilité et en l'absence d'une information préalablement adressée aux autorités provinciales, de diffuser en effet des affiches dans les établissements provinciaux afin d'annoncer la suspension de ces trois interventions.

Cela signifie donc qu'à ce moment-là, le Collège ne pouvait pas avoir déjà connaissance des difficultés budgétaires rencontrées par l'association ni du montant précis, soit les 90.300 €, qu'avaient représenté, en 2016, les interventions financières nouvelles dont la suppression était été annoncée.

Vous vous inquiétez par ailleurs, Monsieur le Chef de groupe, de savoir si le Collège a été sollicité en vue d'augmenter la dotation de fonctionnement de l'ASBL.

A la suite de la diffusion des affiches, Madame la Directrice générale provinciale a effectivement rencontré le Président et le Secrétaire de l'association. Elle les a invités à présenter au Collège une étude de l'évolution de la situation financière du SSAPL et de l'évolution des besoins depuis 2006.

Cette étude, et la demande qui l'accompagne, que nous avons reçus ce mercredi 22 février, doivent nous permettre d'envisager, en toute connaissance de cause et équité, une éventuelle augmentation de la subvention provinciale.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et je vous remercie pour votre attention.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale Vice-présidente. Si vous permettez, dans deux questions suivantes je vais les regrouper non que ce soit le même sujet mais elles sont attachées au même Député provincial donc pour la question 16-17/A07, je donne la parole à Madame Nicole DE PALMENAER.

Mme DE PALMENAER, Conseillère provinciale (de son banc).- Merci Monsieur le Président mais je n'éprouve pas la nécessité de venir la relire à la tribune. Je laisse donc Monsieur le Député y répondre directement. Merci.

(Ces dernières semaines les conditions météorologiques et hivernales ont été optimales, il y a longtemps que ce ne fut plus le cas. Les Hautes Fagnes attiraient nos compatriotes et des enthousiastes des pays voisins proches pour des balades ou pour faire du ski.

La piste de ski la plus populaire en Hautes Fagnes est la « Piste Renard », à hauteur de Mont Rigi.

D'après les déclarations de l'association « Les Skieurs Réunis des Hautes Fagnes » cette piste aurait été détruite par des personnes inconnues le prétendu dernier week-end de ski et celle-ci n'était donc plus praticable.

Les médias stipulaient qu'un tracteur aurait laissé de traces d'une telle ampleur dans une descente que des skieurs se seraient blessés. A cause des rainures la piste est devenue dangereuse et il a été déconseillé de l'utiliser.

A côté de la morosité et des blessures des skieurs, cet incident dresse une image négative dans les médias et ceci pourrait porter atteinte à l'image de notre région touristique. Alors que le Collège provincial n'est pas responsable pour ces incidents, le tourisme est une des compétences phare de la Province.

Ma question est : quel est l'état actuel de l'affaire décrite ? Comment évaluez-vous le préjudice apporté à l'image touristique de la Province et comment, selon votre avis, les différents niveaux de pouvoir pourraient être informés (?) afin d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise au futur ?)

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'invite donc Monsieur José SPITS à venir lire sa question à la tribune.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président mais je pense que la question est assez claire et je ne doute pas que la réponse de Monsieur le Député le sera tout autant.

(Votre collègue a reçu dernièrement un courrier du Ministre du Tourisme de la Région Wallonne concernant l'organisation au mois de juin 2017 du Week-end des Parcs et Jardins de Wallonie.

Cet évènement a pour but d'ouvrir les parcs exceptionnels, les parcs et jardins publics ainsi que les jardins privés le temps d'un week-end.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

Le budget wallon dégage des moyens financiers pour faire de cet évènement une réussite. Cette démarche peut bien sûr accompagner les actions provinciales afin d'aider les parcs et jardins de notre Province à valoriser l'évènement.

Cette collaboration Région-Provinces nous semblant particulièrement constructive, pouvez-vous nous faire savoir si vous comptez y répondre favorablement ?).

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'invite donc Monsieur Paul-Emile MOTTARD, Député provincial, à la tribune pour la réponse du Collège provincial à ces deux questions.

M. MOTTARD, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues. Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux, Chers Collègues.

Tout d'abord, je vous remercie de poser des questions d'actualité sur le Tourisme qui plus que jamais, est un vrai enjeu économique pour notre Province et Mme la Conseillère, puisque c'est votre première intervention mais, si elle est plus écrite que orale, c'est avec plaisir que je vais y répondre.

Donc, vous m'interrogez sur la détérioration de la piste dite « Renard » située à Waimes.

Il est vrai, comme l'a relaté la presse fin janvier dernier, que cette piste a subi des dégradations prêtées à un tiers.

Pour rappel, la piste Renard n'est plus reprise dans la liste des pistes balisées du plateau des Hautes-Fagnes depuis 2013, date effectivement de modification du plan des pistes par le Département de la Nature et des Forêts. Pour mémoire, il y a actuellement, sur le domaine du Parc, quatre pistes qui sont proposées : la piste « papillon », elle fait 6 kilomètres, la dite « Le cerf » de 7 kilomètres, la piste « Lièvre » de 5 kilomètres et l'« Ecuireuil » de 2,5 kilomètres.

Depuis plusieurs années, la piste « Renard » est peu fréquentée et n'est pas la plus populaire des pistes du plateau des Hautes-Fagnes.

Par ailleurs, ne faisant plus partie des tracés dit « officiels », elle n'offre aucune garantie en matière de suivi « sécurité ». Concrètement, ça signifie qu'elle n'est pas équipée des balises inscrites dans le Plan d'Urgence d'Intervention (PUI) qui prévoit l'intervention des services de secours et qui est coordonné par le 112. Concrètement, ces bornes ne permettent donc pas de localiser un promeneur, un skieur, en détresse.

Quand les conditions le permettent toutefois, elle est tracée par le club « Les Skieurs réunis des Hautes Fagnes » pour ses membres et donc, ce sont dès lors des skieurs « avertis » qui la fréquentent en toute connaissance de cause. Cela se fait en entendu, en accord avec l'autorisation du DNF des cantonnements concernés.

Renseignements pris, il s'avère que la presse a probablement amplifié cette affaire qui n'en est pas une puisque tout est rapidement rentré dans l'ordre.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

Mais qu'il me soit donné peut être l'occasion de vous donner des informations sur les premières statistiques de fréquentation de nos pistes puisqu'elles sont positives donc, ne gâchons pas notre plaisir et donc, à titre indicatif, la Maison du Parc de Botrange a loué 2700 paires de ski de fond en 24 jours d'ouverture et donc, un résultat précoce mais qui démontre l'intérêt important de ce joyaux nature pour notre province.

Par ailleurs, et pour être complet, sachez que le Parc Naturel Hautes-Fagnes Eifel a dernièrement été sollicité par la Fédération francophone belge de ski, et appuyé en ça par mon collègue André DENIS qui avait sensibilisé mon attention, pour le tracer les pistes afin d'assurer aux skieurs une pratique agréable et sécurisé de leur sport. Et donc, un accord a été trouvé entre les différentes parties sur les modalités de cette demande et la mission de traçage est confiée à l'ASBL « Les Skieurs réunis des Hautes Fagnes » ; la convention est donc actuellement en cours de rédaction et devrait être signée prochainement. Je ne doute pas chers collègues que nous aurons l'occasion d'en reparler lors de nos prochaines Commissions.

Je vais poursuivre, Président, avec la question de notre collègue José SPITS, qui m'interroge sur le week-end des Parcs et Jardins en Wallonie.

Sachez que dès réception du courrier du Ministre René Collin à propos de cette initiative et de l'appel à projet, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège a bien sûr été sensibilisée et nous avons interrogé les différents sites provinciaux afin d'y répondre.

Le résultat de cette concertation nous amène à vous annoncer que les Châteaux de Jehay, de Harzé et de Wégimont sont donc les trois sites qui ouvriront ainsi les portes de leur domaine au public durant le week-end des 10 et 11 juin prochains.

Comme vous le savez certainement, le Ministre Collin a souhaité apporter une touche touristique à cette journée en proposant aux candidats d'inscrire la thématique de cette année, autrement dit la Wallonie Gourmande, dans leur projet. Bien sûr, la FTPL étant aux côtés des sites précités, la tâche a donc été facilitée pour ceux-ci.

Nous allons donc proposer aux visiteurs, outre la découverte, chers Collègues, des potagers, des parterres fleuris, des arbres remarquables et autres arbustes taillés, de la dégustation de bons produits du terroir, à l'instar de ce que nous avons fait au début de ce mois lors du Salon Vert Bleu Soleil qui a d'ailleurs rencontré un bon succès.

Enfin, oserais-je dire parce qu'une journée sans culture ne peut être une journée parfaite, nous réfléchissons actuellement avec la Direction du Département Culture pour ponctuer ce week-end de quelques prestations artistiques ou musicales.

Voilà donc l'état de la situation et la Fédération du Tourisme de la Province de Liège relayera bien entendu via tous nos supports, notamment via le support en ligne, l'ensemble des projets qui seront proposés pour ce week-end pour les Châteaux de Harzé, de Wégimont et du château qui tient particulièrement à cœur mon collègue Robert, le Château de Jehay.

Voilà.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

VIII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial**Document 16-17/169 : Représentation au sein des instances (Assemblée générale, Conseil d'administration et Comité d'accompagnement) de l'asbl « Incubateur job@skills – Structure Collective d'Enseignement supérieur Liège-Luxembourg »).**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l'ordre du jour (document 16-17/169).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/170 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aux Sources » - Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 6 de l'ordre du jour (document 16-17/170).

Ce document a été examiné par la première Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la première Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/AB/09 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) pour entamer des travaux de réflexion sur des coopératives énergétiques pour une énergie verte et durable en province de Liège – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 16-17/AB/09).

Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et a soulevé un débat. J'invite donc le rapporteur, Mme Marie MONVILLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie ce lundi 20 février et a examiné la proposition d'amendement budgétaire déposée par le groupe PTB. Son représentant a pu nous exposer ses motivations à soutenir un modèle de coopérative énergétique citoyenne.

Outre l'engagement citoyen, le modèle a pour intérêt de fonctionner en circuit court, le coopérateur est à la fois coproducteur et consommateur, de promouvoir l'emploi local et de proposer une nouvelle éthique en matière de gouvernance.

De façon plus concrète, le PTB invite la Province, et le secteur public de façon plus large, à soutenir ce modèle : en devenant coopérateur dans une coopérative existante ; en participant au financement initial ; en rassemblant les communes et coopératives existantes autour de la table pour se concerter autour de nouveaux projets.

Un échange s'ensuit avec les membres de la Commission, mettant en avant le fait que : soutenir un modèle circuit court peut présenter un intérêt mais les enjeux du secteur, en terme d'effet de serre, sont plus larges et concernent l'ensemble de la planète, ainsi un projet qui serait soutenu au Cameroun, à titre d'exemple, nous concerne tout autant.

Ensuite, l'actualité nous plonge dans de sérieux débats relatifs à l'avenir du secteur de l'énergie en province de Liège, le type d'initiative ici proposée pourrait s'inscrire dans l'évolution envisagée, mais dans l'état actuel des choses, certains sont plutôt frileux à l'idée de se précipiter.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

Ensuite, le contexte ambiant ne doit toutefois pas nous empêcher de mener une réflexion. En effet, le secteur de l'énergie nous concerne tous, nous avons donc un intérêt à soutenir son évolution. Cet amendement ne fait que renforcer un débat déjà en cours.

En effet, il est important de rappeler que l'efficacité énergétique fait déjà partie des préoccupations et priorités de la Province de Liège. Notre Député André DENIS s'y attèle puisque nous nous sommes déjà engagés en adoptant la convention des maires et en y associant les Communes à travers le projet POLLEC. Des études et travaux sont donc en cours.

Enfin, un amendement budgétaire n'apparaît pas comme nécessaire pour poursuivre notre réflexion.

Ce point a fait l'objet d'un vote avec 8 voix contre et 4 absents.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. DRION, vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. DRION, Chef de groupe (à la tribune).- Je vous remercie M. le Président. Simplement une petite intervention pour motiver l'abstention qui sera la nôtre sur ce dossier.

Nous sommes évidemment d'accord sur le principe que sous-tend l'amendement, néanmoins, nous considérons que inscrire un article budgétaire ne se justifie pas eu égard aux développements industriels et économiques de notre région par un groupe industriel que nous défendons avec passion.

Cela étant, dans ce groupe, des projets du même type sont soutenus dans des communes associées à notre excellente province, je pense à Bassenge, un projet de même type se développe et pourrait aboutir et donc, nous pensons qu'il faut soutenir l'idée, un article budgétaire ne se justifie pas et donc, nous nous abstenons.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur DRION. D'autres interventions ? M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Nous pensons effectivement que lors d'une session budgétaire, c'est une technique intéressante que d'ouvrir un article pour, précisément, expliquer en quoi nous pourrions présenter un projet.

Quand on ouvre un article, quand on met un euro provisionnel, c'est surtout une façon de démontrer que l'on a véritablement envie de le mettre en œuvre, sinon on peut parler, palabrer pendant des heures et des heures, un article budgétaire se ferme beaucoup plus difficilement qu'une discussion.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

Donc, pour nous en tout cas, indépendamment du groupe qui présente cet amendement-là, nous estimons que l'idée est extrêmement intéressante, le fait que ce soit une coopérative, le fait que ce soit évidemment dans le cadre de la réflexion actuelle sur le réchauffement climatique et sur la transition énergétique, demander au Conseil provincial d'inscrire dans son budget un euro provisionnel pour mettre au cœur de sa réflexion une future coopérative, pourquoi pas citoyenne, sur la production énergie verte et durable, nous apparaît en tout cas un pas intéressant dans la bonne direction et c'est pour ça que nous voterons positivement cet amendement budgétaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Voilà. Y a-t-il d'autres demandes ? M. RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. RASSAA, Chef de groupe (à la tribune).- Je remercie déjà Marc HODY pour son soutien et le groupe ECOLO. Je voudrais quand même ajouter qu'aujourd'hui, en Belgique, c'est un chiffre de rescoop-wallonie.be, donc c'est un site qui rassemble douze coopératives wallonnes.

Il y a seulement 12 % des éoliennes qui sont aux mains des citoyens aujourd'hui et du secteur public et que donc, les 88 % restants sont aux mains de multinationales et donc, c'est à ce titre aussi qu'on trouve que, en tant que défenseurs d'une initiative publique et, en tant que défenseurs aussi d'initiatives citoyennes, la Province se doit de réfléchir cette idée de coopérative citoyenne, coopérative énergétique citoyenne, comme l'a expliqué très bien Marc HODY, mettre un euro provisionnel c'est s'engager à entamer cette réflexion, ce ne pas encore décidé comment on va mettre ça concrètement et je trouve que, dans le débat actuel autour des investissements de NETHYS, et bien justement, je pense que s'inspirer de ce qui se fait dans des coopératives citoyennes en termes d'éthique, de décisions, d'investissement durable, c'est une manière en tous les cas, de sortir de ce débat par le haut.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Voilà. D'autres demandes d'interventions ? Il n'y en plus. Je clos la discussion générale et nous passons au vote.

Donc, je rappelle que la première Commission s'est prononcée en faveur d'un rejet de cet amendement. Donc :

Qui est pour les propositions de la Commission de rejet ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017**Document 16-17/171 : Modification à apporter au règlement relatif à l'octroi des Prêts Installation Jeunes.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 16-17/171).

Ce document a été examiné par la deuxième Commission n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne, je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/172 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Aide Familiale Liège-Huy-Waremme » – Exercice 2015/Prévisions 2016.**Document 16-17/173 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre d'Etudes et de Documentation Sociales de la Province de Liège » – Exercice 2015/Prévisions 2016.****Document 16-17/174 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Liégeois de Promotion de la Santé », en abrégé « C.L.P.S. » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.****Document 16-17/175 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Verviétois de Promotion de la Santé » en abrégé « C.V.P.S. » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.****Document 16-17/176 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Médical Hélicopté » - Exercice 2015/Prévisions 2016.**

(Voir rapports)

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

M. LE PRESIDENT.- Points 9, 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour (documents 16-17/172, 16-17/173, 16-17/174, 16-17/175, 16-17/176) ont été regroupés à la demande des membres de la deuxième Commission.

Les documents 16-17/173, 174 et 175 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, Mme Isabelle ALBERT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme ALBERT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Concernant le document 16-17/173, un Commissaire demande si un lien existe entre le Centre d'Études et de Documentation Sociales de la Province et la lecture publique ?

Il lui est répondu que le Centre de Documentation n'est pas en réseau avec les bibliothèques publiques car le système Alef n'est pas compatible mais par contre il est en réseau avec d'autres Centres de Documentation.

Le Commissaire prend acte de la réponse mais regrette cette incompatibilité car pour lui, les Centres de Documentation sont des bibliothèques.

Concernant le document 16-17/174, un Commissaire demande si les nouvelles dispositions règlementaires modifient le fonctionnement des Centres ?

Il lui est répondu que suite aux transferts des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers la Région Wallonne, le type de collaboration ne change pas et qu'à l'heure actuelle, c'est toujours le décret du 14 juillet 1997 qui est d'application.

Un autre Commissaire s'interroge concernant le Centre de Huy-Waremme où il est indiqué que cela relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles, or pour les deux autres Centres Liège et Verviers, il est noté Région Wallonne dans les documents.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une erreur car pour les trois Centres, c'est le même fonctionnement, ils relèvent maintenant de la Région Wallonne.

Concernant le document 16-17/175, un Commissaire demande si une solution a été trouvée pour reloger le Centre de Verviers suite à l'installation du nouveau Campus ?

Il lui est répondu par l'affirmative, et le bâtiment se trouve rue Harvée à Verviers.

Au niveau des votes, concernant le document 173, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions que la Commission vous propose d'adopter le projet de résolution.

Pour le document 174, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions également qu'il est proposé d'adopter le projet de résolution.

Et pour le document 175, c'est par 7 voix pour et 3 abstentions également qu'il est proposé d'adopter la résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Et en ce qui concerne les deux autres documents, c'est toujours par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de les adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission en ce qui concerne ces cinq documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 16-17/189 : Octroi de subventions en matière de Santé – Demande de soutien de la Fondation d'utilité publique « Fondation contre le cancer ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 16-17/189).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la deuxième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/AB/10 : Amendement budgétaire : Création d'un article budgétaire (à définir) visant la mise en place d'un service multidisciplinaire de réinsertion et de déradicalisation – Montant : 1 €.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 16-17/AB/10).

Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

L'amendement budgétaire a été retiré par son auteur au vu des explications et informations données en Commission.

Document 16-17/177 : Octroi de subventions en matière de Culture – Soutien à 15 institutions culturelles du secteur privé de la Communauté germanophone – Modification de la résolution du 15 décembre 2016.

Document 16-17/190 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de Monsieur Jean-Pierre HUSQUINET

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 16 et 17 de l'ordre du jour (documents 16-17/177, 16-17/190) ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission.

Ces deux documents ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Concernant donc les documents 177 et 190, d'abord, Monsieur Mottard, Député en charge de la Culturel explique à votre troisième Commission le circuit administratif de ces deux dossiers.

Concernant le 177, il s'agit d'un tableau des répartitions des subventions pour les 15 institutions culturelles de la Communauté germanophone qui est ici corrigé. Un Commissaire s'inquiète de savoir s'il s'agit bien du même montant global.

Il lui a été répondu que les changements sont effectués dans la répartition des subsides. Le montant global, lui, est maintenu c'est-à-dire 119.931,64 €.

Pour le dossier 190, la subvention détaillée dans ce dossier concerne M. Jean-Pierre HUSQUINET pour un montant global de 4.000 €. Un Commissaire se manifeste et demande quelques descriptifs des créations de l'artiste.

Aussitôt, l'Administration se présente avec un fascicule qui reprend le travail de celui-ci.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

Ce sont des séries de nœuds de corde, de dimensions différentes, de couleurs variées et/ou irisées.

Votre troisième Commission se positionne favorablement sur ces deux dossiers. Le vote est groupé et se répartit comme suit, à savoir 8 voix pour, aucune voix contre et 3 abstentions.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la troisième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/178 : Pôle Ballons de Waremme – Concession de service public pour l'exploitation de la cafétéria-restaurant.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 16-17/178).

Ce document a été examiné par la quatrième Commission et a soulevé des remarques et des questions. J'invite donc le rapporteur, Monsieur Alfred BREUWER, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. BREUWER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, en vos titres et qualités.

J'ai donc le privilège de faire rapport du point 18 « Pôle Ballons de Waremme, concession de service public pour l'exploitation de la cafétéria – restaurant ».

Alors, un Commissaire intervient sur deux éléments. Le premier a trait à l'obligation pour le soumissionnaire de transmettre les attestations afférentes au statut d'indépendant et le second élément porte sur la possibilité de reconduction du contrat au terme des 10 ans.

Il s'en suit un échange avec l'administration expliquant qu'une expérience utile est idéalement requise et le Commissaire rappelle qu'une personne actuellement salariée peut tout autant en disposer.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

Sur la question de la possible reconduction, l'échange de vues permet de considérer que cette possibilité existera bel et bien sans pour autant être automatique ou tacite. Les Commissaires conviennent finalement que sur ce point, le texte proposé est suffisant.

Un autre Commissaire se réjouit que les critères de sélection soient clairement établis et se réjouit tout autant des exigences fixées en cas d'engagement de personnel en matière d'occupation et de conditions de travail.

Un troisième Commissaire s'inquiète des horaires et souhaite être rassuré quant à l'adéquation entre ceux-ci et les activités sportives, notamment en fin de soirée.

M. le Député Robert MEUREAU rassure ce dernier sur cet aspect en confirmant qu'il est effectivement tenu compte des expériences de Naimette- Xhovémont ou du Tennis de Huy notamment. Les horaires prévus sont donc à considérer comme des minima à respecter et l'administration provinciale qui reste en charge du contrôle de la gestion sportive, veillera à leur adéquation.

Le Député Robert MEUREAU propose ensuite de tenir compte de la remarque du premier Commissaire intervenu, remarque relative à la production d'attestations par le candidat en permettant explicitement de les fournir lorsque celui-ci serait effectivement retenu. Cela évitera de démarches et des frais inutiles à tel ou tel postulant qui ne serait pas retenu.

Une dernière intervention d'un Commissaire porte sur la vérification de la situation fiscale et sociale du candidat retenu, l'Administration confirme que les documents ad hoc sont systématiquement réclamés.

Forts de ces éléments de réponse, les 10 Commissaires présents émettent le vote suivant : 7 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. HODY.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Juste un élément par rapport à cet excellent rapport, je crois qu'il faut le souligner. Sans impression personnelle, je tiens à souligner cet élément, nous nous réjouissons vraiment que dans le cas de cette concession, aient été insérées les dispositions que nous avons votées au sein de notre Conseil relatives à la charte sociale contre le dumping social.

Je pense que, véritablement, c'est aussi matérialiser des votes qui ont lieux ici en assemblée sur, me semble-t-il, un domaine extrêmement important et je tenais à le souligner.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/179 : Marché public de fournitures – Mode de passation et conditions du marché relatif à l'acquisition de matériel de mécanique automobile pour les établissements de l'Enseignement de la Province de Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 16-17/179).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/180 : Avis à donner sur le compte de l'exercice 2015 de la Mosquée MERKEZ CAMII à Liège.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 16-17/180).

Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et n'a soulevé aucune remarque ni aucune question. C'est donc par 7 voix pour et 3 abstentions que votre Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/181 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la Ville de Hannut.

Document 16-17/182 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Golf de Liège-Bernalmont ».

Document 16-17/183 : Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l'asbl « Société Flèche Ardennaise ».

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 21, 22 et 23 de l'ordre du jour (documents 16-17/181, 16-17/182, 16-17/183) ont été regroupés à la demande des membres de la quatrième Commission.

Le document 16-17/182 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur, M. Serge ERNST à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERNST, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, Madame la Directrice générale, Madame, Messieurs les Députés, chers Collègues.

La quatrième Commission avait à l'ordre du jour de ce mardi 21 février 2017, l'octroi d'une subvention de 4.000 € en matière de sports pour l'asbl Golf de Liège – Bernalmont (document 16-17/182).

Un Commissaire demande s'il s'agit d'une première pour l'anniversaire d'un club sportif et il ne comprend pas très bien le sens du subside.

Il lui est expliqué que le soutien financier comprend l'organisation de deux activités sportives ponctuelles dans le cadre du 25ème anniversaire du club. Un précédent subside avait été octroyé par la Province à un club de tennis pour son 50ème anniversaire.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

De plus, il s'agit d'une vitrine de la politique sportive de la Province qui sera également complétée par des activités de l'Académie des Sports lors des deux manifestations les 20 et 28 mai 2017. Il faut savoir que l'Académie est déjà présente sur le site pendant le reste de l'année.

La Commission propose par 7 votes pour et 3 abstentions d'octroyer le subside de 4.000 € à l'ASBL Golf de Bernalmont et les votes sont les mêmes pour les documents 181 et 183.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. DRION, Chef de groupe (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président, mes chers Collègues.

Soutien au sport, c'est un des projets pilotes et permanents de notre Député en charge de cette compétence.

Soutien au sport d'élite, peut-être ! Qu'est-ce qu'un sport d'élite aujourd'hui quand on voit l'évolution très positive du tennis ? Nous venons de l'élitisme, du sport comme on disait, des familles qui ont les moyens, qui aujourd'hui grâce à nos jeunes sportives qui ont pris de l'âge mais à nos jeunes sportifs liégeois, permettent la démocratisation.

Le golf ! Sommes-nous déjà à la démocratisation du golf ? C'est une réflexion qu'au niveau des sports, vous faites ! Intéressant ! Le Golf de Liège-Bernalmont fait partie des opérateurs qui permettraient, qui permettraient, la démocratisation de ce sport.

Et donc, mon intervention au nom de mon groupe n'est pas du tout de dire on va faire du fantasme sur ce tel élitisme ou non, nous allons plutôt intervenir sur la thématique du subventionnement d'événements anniversaires du club.

Alors, une fois c'est 10 ans, une fois c'est 20 ans, une fois c'est 25 ans, une autre fois c'est 50 ans. Alors à 50 ans, une asbl devient peut être royale, est-ce que, Monsieur le Député provincial, il ne serait pas opportun d'avoir une réflexion pour fixer en réalité une stratégie, un cadre, un plan, en se disant tous les sports qui se développent dans notre province qui permettent en tout cas une approche pour le plus grand nombre, ne devraient pas faire l'objet d'un subside à des étapes de leur vie et pas, permettez-moi la formule, pas au ping-pong en fonction de l'intérêt de l'un ou de l'autre ?

Nous vous invitons à réfléchir avec le Collège provincial, nous pourrions vous aider si vous le souhaitez dans une prochaine session budgétaire, à arrêter des règles claires, nettes et précises et les mêmes pour toutes et pour tous.

Le ping-pong c'est bien mais le ping-pong ça peut parfois dérapier.

Je vous remercie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il une autre demande d'intervention. M. HODY. Vous avez la parole Monsieur le Chef de groupe.

M. HODY, Chef de groupe (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Un cadre oui évidemment, objectiver les subsides, réfléchir ensemble à ce qu'est un sport d'élite, à ce qui n'en est pas, effectivement c'est un peu le sens, je peux le dévoiler, de mes questions au sein de la Commission.

Est-ce qu'il y a des sports qui sont plus nobles que les autres, est-ce qu'il y a des sports qui sont culturellement plus accessibles et plus pratiqués par certaines franges de la population ? Je ne me hasarderai pas en tout cas à une analyse aussi sommaire.

Maintenant, je vous avoue que d'une certaine façon, le fait que l'Académie des Sports soit présente et que sans distinction de revenus et d'origines socioculturelles des enfants et des adolescents vont être visiblement initiés et à un coût je dirais extrêmement modeste, à ce sport, c'est vrai que cela doit nous éveiller à des jugements un peu moins tranchés par rapport aux aprioris que l'on pourrait avoir.

Donc, je ne sais pas si on pourrait aider le Collège qui semble bien éclairé d'après ce qu'il prétend à chaque fois à ce type de discussion mais effectivement, avoir en Commission un débat sur un cadre et sur les critères que l'on pourrait utiliser pour subventionner tel type de sport ou tel autre, mais un cadre évolutif parce qu'on sait bien que les choses ne sont pas figées, nous sommes évidemment disponibles pour une telle réflexion.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Chef de groupe. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir ? Monsieur MEUREAU. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Rassurez-vous je viens ici simplement parce qu'il y a un micro et que cela facilite le travail de la rédaction du compte-rendu.

Bon ! Sport d'élite ! Le tout est de voir ce qu'on appelle l'élite. Est-ce que c'est la qualité du sportif et donc la performance sportive qui est considérée comme sport d'élite et alors, c'est ce que j'appelle la vitrine, après les étapes d'appel et de formation et on peut voir ça dans des événements tout à fait particuliers.

Et si, maintenant, on parle d'élite au niveau d'une certaine frange de la population et lié par exemple à des revenus, c'est autre chose, je pense que la société évoluant, on a pris l'exemple de la démocratisation du tennis, il en est très probablement de même pour ce qui est du golf. Et rassurez-vous je ne suis pas un golfeur. Par contre, Monsieur DRION, j'étais un pas trop mauvais pongiste donc quand on parle de ping-pong, on peut en discuter un petit peu.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

Pour le reste, événements anniversaires, ce n'est pas le mot « anniversaire » que je retiendrai mais ce sont des événements exceptionnels que ce qui est exceptionnel sort de l'habitude et donc, c'est donc un événement, qu'il soit à l'occasion d'un anniversaire ou pas, là n'est pas vraiment l'important.

Pour ce qui est des discussions en Commission, et bien je suis généralement ouvert et je peux le faire en vous disant quand même qu'il existe maintenant, là, un règlement d'octroi des subsides avec toute une série de critères et on en parlait de manière informelle avant ce Conseil.

La notion par exemple de sport innovant cela ne veut rien dire du tout pour moi, du sport c'est du sport, qu'il soit novateur ou pas.

Donc, les règles de subventionnement elles existent, il y a certains critères qui sont relevés, certains ne sont pas tout à fait finis, c'est vrai !

Attention aux critères parce qu'à partir du moment où on les définit, et bien ce qui veut dire que s'ils ouvrent la porte à une réponse positive, je ne sais pas où on s'arrêtera et le budget peut probablement y trouver des limites. Donc, je suis ouvert à la discussion en disant que, un, il existe déjà des règles de subventionnement ; deux, que quand on passe un certain montant de subside, on passe déjà en Commission, la preuve en est, et au Conseil provincial donc l'instance de contrôle existe.

Donc, ici je suis déjà dans les règles d'interprétation mais je n'ai pas vu de critiques fondamentales donc je peux prendre tout à fait en compte les deux remarques qui ont été formulées et en rediscuter lors d'une prochaine occasion et pourquoi pas du budget ou bien séparons évidemment les conversations pour ne pas s'allonger dans ces discussions-là.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. D'autres demandes d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Non ! Nous passons alors à un vote séparé pour les 3 documents.

En ce qui concerne le vote sur le document 16-17/181 : « Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de la Ville de Hannut »

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

En ce qui concerne le vote sur le document 16-17/182 : « Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de soutien de l’asbl « Golf de Liège-Bernalmont »

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s’abstient ? Le groupe CDH-CSP

Le Conseil adopte ladite résolution.

En ce qui concerne le vote sur le document 16-17/183 : « Octroi de subventions en matière de Sports – Demande de l’asbl « Société Flèche Ardennaise »

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

A l’unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/191 : CPL-Animal – Octroi de garantie d’emprunt à hauteur de 150.000 €

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l’ordre du jour (document 16-17/191).

Ce document a été soumis à l’examen de la quatrième Commission et a soulevé plusieurs questions. J’invite donc le rapporteur, Monsieur Jean-Claude JADOT, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

La quatrième Commission réunie ce mardi 21 février 2017 a examiné le point 16-17/191 relatif à l’octroi d’une garantie d’emprunt de 150.000 € au profit de l’asbl du CPL animal.

Un Commissaire s’interroge sur la nature du problème justifiant cette demande. Le Député propose alors de céder la parole au Président de l’asbl qui expose les points suivants : l’activité porcine, structurellement déficitaire, est sortie du champ d’activité de l’asbl et la ferme passe désormais totalement sous la responsabilité du secteur de l’enseignement. Le Directeur actuel quitte par conséquent l’infrastructure et sera remplacé par une équipe d’enseignants.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

Historiquement enfin, la perte d'activité porcine était compensée par le bénéfice lié à la spéculation laitière. Toutefois, la crise du lait a perturbé cet équilibre : le prix du lait a chuté et la vente escomptée du bétail laitier n'a pu avoir lieu. Cette situation a évidemment eu des conséquences sur la trésorerie et le fonctionnement de l'asbl, notamment des retards de paiement des fournisseurs, une ouverture de crédit, des retards dans les contrats d'achat de nourriture et d'autres...

L'avance de trésorerie sollicitée devrait permettre un nouveau départ.

Un Commissaire estime que le compte-rendu donné ci-avant fait état d'une gestion peu rigoureuse et s'interroge sur les mesures prises en vue d'éviter une telle situation.

Le Président de l'asbl rappelle que l'objectif premier de celle-ci était l'étude de l'amélioration de la génétique des vaches laitières. Bien qu'ayant acquis une certaine expertise dans la production intensive du lait, le sujet est toutefois dépassé aujourd'hui. C'est pourquoi les objectifs de l'asbl ont été modifiés par le Conseil d'administration pour se tourner exclusivement vers l'enseignement avec l'objectif premier apprendre aux étudiants le métier d'agriculteur.

Le Président attire également l'attention de la Commission sur le fait que, même si le nombre de vaches sera réduit, la crise du lait aura toujours un impact financier sur la trésorerie : la baisse ou la hausse du prix moyen du lit de 0,01 € peut avoir un impact de 11.000 € sur le résultat.

D'autre part, la ferme compte se diversifier et étudier l'ensemble des étapes relatives à la transformation du lait. Enfin, il est souligné que l'asbl n'aura peut-être pas besoin de l'intégralité de cette avance, celle-ci ne doit par conséquent pas être libérée dans sa totalité.

Sur base de ces informations, un Commissaire signale l'intérêt de recourir à un straight loan qui permet de ne payer les intérêts que sur ce qui a été réellement prélevé.

Au terme de ce débat, la Commission a voté la résolution par 6 voix pour et 2 abstentions.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur le Vice-président. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la quatrième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO,

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe PTB+

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 16-17/184 : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 85.000 E hors T.V.A.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 16-17/184).

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une remarque. J'invite donc le rapporteur, Mme Myriam ABAD-PERICK, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Secrétaire.

Mme ABAD-PERICK, Secrétaire (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre cinquième Commission s'est réunie pour discuter du document 16-17/184 concernant la prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 85.000 € hors TVA.

Un Commissaire s'interroge sur le fait qu'une même société a eu plusieurs contrats, plus ou moins 215.000 € tous marchés confondus sur un an.

Il lui est répondu par le Directeur qu'il y a toujours une mise en concurrence et qu'au moins 6 firmes sont consultées.

Votre cinquième Commission vous propose de prendre connaissance du projet de résolution annexé audit rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Secrétaire. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

Document 16-17/185 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché intitulé : « Institut provincial d'Enseignement secondaire de Hesbaye, site de Waremme – Réfection et création de voiries et aménagement de places de parking ».**Document 16-17/192 : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions du marché – Maison du Parc naturel Hautes Fagnes-Eifel – Réalisation d'une nouvelle chaufferie fonctionnant aux pellets**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 26 et 27 de l'ordre du jour (documents 16-17/185, 16-17/192) ont été regroupés à la demande des membres de la cinquième Commission.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

Ces deux documents ayant soulevé des remarques et des questions, j'invite le rapporteur M. Alexandre LEMMENS, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEMMENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce 20 février et a analysé les documents 16-17/185 et 16-17/192.

Sur le document 185, un Commissaire s'interroge sur l'utilisation de la dolomie pour le revêtement d'un chemin piéton. Il a peur que celui-ci crée des salissures dans l'école. Il lui est répondu que la dolomie est liée au ciment et que ça donne alors un revêtement en stabilisé dur qui ne pose pas de problème de salissures.

Sur le document 192, des Commissaires s'interrogent sur la provenance des pellets destinés à alimenter la nouvelle chaudière. Il leur est répondu qu'il s'agit d'un autre marché, le marché de combustible, mais que ceux-ci proviennent du recyclage de déchets de la construction et de scieries ainsi que de rebus de la forêt.

Les deux points ont été adoptés par votre cinquième Commission par 8 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote des conclusions de la cinquième Commission. Pouvons-nous procéder à un vote globalisé ? Oui.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission en ce qui concerne ces deux documents ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte les deux résolutions.

Document 16-17/186 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'asbl « Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture », en abrégé « CPL-PROMOGEST » asbl – Exercice 2015/Prévisions 2016.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 16-17/186).

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017

Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et a soulevé une remarque. J'invite donc le rapporteur, Mme Valérie DERSELLE, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est penchée particulièrement sur le dossier 16-17/186 qui concerne le contrat de gestion qui lie « CPL Promogest » à la Province de Liège, pour l'exercice 2015 et les prévisions 2016.

Après une présentation illustrée par l'Administration provinciale, un Commissaire a demandé pourquoi les productions BIO ne sont pas incluses dans ce dossier.

Il lui est répondu que ce type de production n'est pas intégré à « CPL Promogest » mais à Végémar, qui fera l'objet d'une présentation ultérieure en Commission.

Chers Collègues, votre cinquième Commission se positionne favorablement sur ce dossier. Le vote se répartit comme suit, c'est-à-dire 8 voix pour, 3 abstentions et aucune voix contre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la cinquième Commission ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

IX.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé et déclare close la séance publique de ce jour.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 FÉVRIER 2017**X.- Clôture de la réunion**

Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le lundi 27 mars 2017 à 15 heures.

La réunion publique est levée à 16h30'.